

## CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016

### COMPTE RENDU

L'an deux mille seize, le trente et un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand GIRARDIN, Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

**Etaient présents : MM. GIRARDIN, FOUACHE, Mme RINGOT, MM. GASNIER, BOUTIN, Mme COLBOC, MM. PREVEL, QUEVREMONT, COTTARD, PALFRAY, Mmes LEBRUN, LEROY, M. DUBOURG, Mmes MULLER, COUTANCE, LAINE, MM. CARON, LECLERCQ, Mmes ROUX, REBEUF.-**

**Etaient excusés : Mme CADINOT (pouvoir donné à Mme LEROY), M. GUEROUT (pouvoir donné à M. GIRARDIN), Mme TASSERIE (pouvoir donné à M. GASNIER), M. FAVENNEC (pouvoir donné à Mme MULLER), Mmes DAVID-BEAULIEU (pouvoir donné à Mme COLBOC), MALANDAIN (pouvoir donné à M. LECLERCQ), M. LEBOUVIER (pouvoir donné à Mme REBEUF).-**

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Madame COUTANCE a été élue secrétaire.**

-----

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

### COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les prochaines dates à retenir :

- Cérémonie de passation de commandement du centre de secours de St Romain, célébration du bicentenaire de la caserne et remise de grade de capitaine à M FOUACHE : vendredi 1<sup>er</sup> avril
- Repas des Aînés : 24 avril
- Vide-grenier organisé par les parents d'élèves : 24 avril
- Voyages des Aînés : 7 et 14 juin
- Mariage de Jonathan THEULEAU et de Steffie VERON le samedi 18 juin à 13h45 à la mairie de Notre-Dame-de-Gravenchon et à 14h30 en l'église de Notre-Dame

#### ➤ ASSOCIATION LE SIROCO

- ↳ Présentation du rapport d'activités de l'année 2015
- ↳ Présentation et analyse du compte de résultat de l'année 2015
- ↳ Examen du budget prévisionnel 2016

#### ➤ MAISON POUR TOUS

- ↳ Présentation du rapport d'activités de l'année 2015
- ↳ Présentation et analyse du compte de résultat de l'année 2015
- ↳ Examen du budget prévisionnel 2016

Délibération n°08/2016 : SIROCO – Renouvellement de la convention d'objectifs
---

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur PREVEL, Adjoint, expose à l'assemblée que la convention d'objectif conclue entre la Ville et l'Association « le SiRoCo » a pris fin le 26 mars 2016.

Il propose au conseil une nouvelle convention d'objectif triennale qui répond aux préconisations de la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément.

Le Conseil municipal,  
A l'unanimité,

- APPROUVE la convention d'objectifs proposée et joint en annexe à la présente
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention mentionnée ci-dessus.

Délibération n°09/2016 : JARDINS FAMILIAUX – Règlement intérieur
--

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur GASNIER, Adjoint, expose au conseil qu'afin d'organiser la vie commune dans les différents Jardins familiaux de St Romain de Colbosc et de réglementer leur exploitation la commission Développement Durable a élaboré un règlement intérieur qu'elle propose au conseil d'adopter et qui était joint à la note de synthèse de cette séance.

Le Conseil municipal,  
A l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur des jardins familiaux proposé par la commission Développement durable et joint en annexe à la présente.

Délibération n°10/2016 : VOIRIE – Attribution du marché à bons de commandes
---

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur FOUACHE, 1<sup>er</sup> Adjoint, expose au conseil que suite à la consultation qui a été lancée pour le renouvellement du marché à bons de commande pour l'entretien et les petits investissements de voirie, six entreprises ont déposé une offre.

La Commission d'Appel d'Offre qui s'est réunie ce jour a désigné l'entreprise GAGNERAUD comme l'entreprise la mieux disante en fonction des critères de jugement définis au règlement de consultation.

Le Conseil municipal,  
A l'unanimité,

- 1) DECIDE l'attribution du marché à bons de commandes des travaux de voirie à l'entreprise GAGNERAUD pour une durée de quatre ans et pour un montant minimum de 300 000 € et un montant maximum de 1 200 000 €
- 2) AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché et tout document s'y rapportant

Délibération n°11/2016 : INDEMNITES DE FONCTION – MAIRE ET ADJOINTS
---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 10 avril 2014 le conseil municipal a décidé l'attribution des indemnités de fonction au Maire et aux Adjointes comme suit :

1°) le taux maximum des indemnités pour :

LE MAIRE : ➤ 55 % de l'indice brut 1015,

LES ADJOINTS : ➤ 22 % de l'indice brut 1015,

Dans les communes de 3500 à 9999 habitants.

2°) une majoration de 15% pour les communes chefs-lieux de canton.

Etant donné la baisse des ressources financières de la commune, Monsieur le Maire et les Adjointes proposent au conseil une diminution de leurs indemnités de 10% par rapport au taux maximum calculé au prorata de l'indice brut 1015 ce qui donnerait les taux suivants :

LE MAIRE : ➤ 49,48 % de l'indice brut 1015,

LES ADJOINTS : ➤ 19,79 % de l'indice brut 1015,

La majoration de 15% pour les communes chefs-lieux de canton étant maintenue.

Le Conseil municipal,

A la majorité (21 pour, 6 contre : MM. CARON, MALANDAIN (pouvoir donné à M. LECLERCQ), LECLERCQ, M. LEBOUVIER (pouvoir donné à Mme REBEUF Mmes ROUX, REBEUF, car souhaitaient une baisse des indemnités de 15%)

DECIDE de fixer les indemnités de fonction au Maire et aux Adjointes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 comme suit :

1) Au prorata de l'indice brut 1015 :

LE MAIRE : ➤ 49,48 % de l'indice brut 1015,

LES ADJOINTS : ➤ 19,79 % de l'indice brut 1015

2) une majoration de 15% pour les communes chefs-lieux de canton.

Délibération n°12/2016 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA VILLE :
--

Monsieur le Maire propose au Conseil d'examiner le compte administratif 2015 de la Ville dont les résultats sont les suivants :

**A- Section Fonctionnement**

Recettes

3 904 131,01 €

Dépenses	3 734 029,97 €
<b>Soit un excédent de clôture de</b>	<b>170 101,04 €</b>

**B- Section investissement**

Recettes	3 647 736,90 €
Dépenses	2 715 550,32 €
<b>Soit un excédent brut de</b>	<b>932 186,58 €</b>

*Restes à réaliser*

<i>Recettes</i>	429 116,00 €
<i>Dépenses</i>	445 152,45 €
<b>Soit un excédent total de</b>	<b>916 150,13 €</b>

Sous la présidence de Monsieur GASNIER, doyen de l'assemblée,

Le conseil municipal,

A la majorité (20 voix pour -M. GIRARDIN s'étant retiré- 6 contre – MM. CARON, MALANDAIN (pouvoir donné à M. LECLERCQ), LECLERCQ, M. LEBOUVIER (pouvoir donné à Mme REBEUF), Mmes ROUX, REBEUF)

APPROUVE le compte administratif 2015 de la Ville.

Délibération n°13/2016 : Compte administratif 2015 de la régie municipale de transport
--

Monsieur le Maire propose au Conseil d'examiner le compte administratif 2015 dont les résultats sont les suivants :

**Section Fonctionnement**

Recettes	11 319,10 €
Dépenses	11 161,61 €
<b>Soit un excédent de clôture de</b>	<b>157,49 €</b>

Sous la présidence de Monsieur GASNIER, doyen de l'assemblée,

Le conseil municipal,

A la majorité (20 voix pour -M. GIRARDIN s'étant retiré- 6 contre – MM. CARON, MALANDAIN (pouvoir donné à M. LECLERCQ), LECLERCQ, M. LEBOUVIER (pouvoir donné à Mme REBEUF), Mmes ROUX, REBEUF)

APPROUVE le compte administratif 2015 de la Régie municipale de transport.

Délibération n°14/2016 : COMPTE GESTION 2015 DE LA VILLE
--

**Le Conseil,**

**A la majorité,** (21 pour, 6 abstentions : MM. CARON, MALANDAIN (pouvoir donné à M. LECLERCQ), LECLERCQ, M. LEBOUVIER (pouvoir donné à Mme REBEUF), Mmes ROUX, REBEUF)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT la bonne gestion du Receveur,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le compte de gestion de la Ville de Saint Romain dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°15/2016 : COMPTE GESTION 2015 DE LA REGIE DE TRANSPORT
---

**Le Conseil,**

**A la majorité,** (21 pour, 6 abstentions : MM. CARON, MALANDAIN (pouvoir donné à M. LECLERCQ), LECLERCQ, M. LEBOUVIER (pouvoir donné à Mme REBEUF), Mmes ROUX, REBEUF)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT la bonne gestion du Receveur,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne la section de fonctionnement,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le compte de gestion de la Régie de transport dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°16/2016 : AFFECTATION DU RESULTAT 2015 DE LA VILLE
---

Le Conseil municipal,

A la majorité (21 pour, 6 abstentions : MM. CARON, MALANDAIN (pouvoir donné à M. LECLERCQ), LECLERCQ, M. LEBOUVIER (pouvoir donné à Mme REBEUF), Mmes ROUX, REBEUF),

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, le 31 mars 2015, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constata que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement

global de :	<b>170 101,04 €</b>
Besoin de financement de la section d'investissement	<b>0,00 €</b>

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :**

En priorité à la couverture du besoin de financement C/1068 :	<b>0,00 €</b>
---	---------------

Pour le solde :

- en réserves (dotation complémentaire) C/1068 :	<b>0,00 €</b>
- à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	<b>170 101,04 €</b>

Délibération n°17/2016 : AFFECTATION DU RESULTAT 2015 DE LA REGIE DE TRANSPORT
--

Le Conseil municipal,

A la majorité (21 pour, 6 abstentions : MM. CARON, MALANDAIN (pouvoir donné à M. LECLERCQ), LECLERCQ, M. LEBOUVIER (pouvoir donné à Mme REBEUF), Mmes ROUX, REBEUF),

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, le 31 mars 2016, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de : **157,49 €**

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :**

En priorité à la couverture du besoin de financement C/1068 :	<b>0,00 €</b>
Pour le solde :	
- en réserves (dotation complémentaire) C/1068 :	<b>0,00 €</b>
- à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	<b>157,49 €</b>

Délibération n°18/2016 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016
--

Monsieur le Maire propose au conseil le maintien du niveau des taux d'imposition 2015 :

<b>Taxe</b>	<b>Taux communal</b>
Taxe d'habitation	9,62%
Foncier bâti	20,50%
Foncier non bâti	36,22%

Le Conseil municipal,  
A l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux d'imposition 2016 comme exposé ci-dessus.

Délibération n°19/2016 : BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA VILLE
---

1) Vote des subventions aux associations

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur PREVEL, Adjoint, présente les propositions de subventions aux associations :

<b>A S S O C I A T I O N S</b>	<b>BUDGET 2015</b>	<b>REALISE 2015</b>	<b>BP 2016</b>
ACPG	<b>164,00</b>	<b>164,00</b>	<b>147,00</b>
36-15 Association	<b>164,00</b>	<b>164,00</b>	<b>147,00</b>
Aéro-Club de l'Estuaire de la Seine	<b>305,00</b>	<b>305,00</b>	<b>147,00</b>
Ass. Des Saint Romain de France	<b>200,00</b>	<b>200,00</b>	<b>180,00</b>
Club Canin (Agility)	<b>164,00</b>		
Comité de Jumelage Adendorf	<b>534,00</b>	<b>534,00</b>	<b>147,00</b>
Confrérie du Boudin	<b>653,00</b>	<b>653,00</b>	<b>147,00</b>
Coopérative Ecole Maternelle	<b>305,00</b>	<b>305,00</b>	<b>305,00</b>
Coopérative Ecole Primaire	<b>305,00</b>		<b>305,00</b>
Eco-Choix	<b>164,00</b>		<b>147,00</b>
Excelsior	<b>164,00</b>		<b>147,00</b>
FNACA	<b>164,00</b>	<b>164,00</b>	<b>147,00</b>
G.A.C.C.S.R.	<b>164,00</b>	<b>164,00</b>	<b>147,00</b>

La Hêtraie	305,00	305,00	147,00
La Pétanque Saint Romanaise	164,00	164,00	147,00
Les Médaillés Militaires	65,00	65,00	58,00
Moto Club Escorte	164,00	164,00	147,00
S.R.A.C ( Saint Romain Athlétic Club)	164,00	164,00	147,00
S.R.A.C. subvention pour école de foot	12 405,00	12 405,00	11 164,00
S.R.T.C (Tennis club)	164,00	164,00	147,00
S.R.T.C - Subvention école de tennis	1 247,00	1 247,00	1 122,00
Saint Romain Loisirs	11 500,00	11 500,00	10 000,00
Saint Romain Tennis Ballon	164,00	164,00	147,00
Saint-Romain Volley Ball (SRVB)	164,00		
Saxos St Romain	164,00		
Salon du mariage	164,00	164,00	147,00
Seine en musique	164,00		147,00
Siroco - loyer	40 000,00	40 000,00	40 000,00
SiRoCo - Reversements locations	21 000,00	21 000,00	17 000,00
Siroco - solde N-1	8 567,60	8 567,60	-3 480,80
SiRoCo - Subvention de fonctionnement	93 558,00	93 558,00	88 000,00
Union des commerçants	305,00		147,00
Union Nationale des Parachutistes	164,00		147,00
Vélo Club Saint Romains	164,00	164,00	147,00
SOLID-ADOS	164,00		
CLUB NAUTIQUE	164,00	164,00	
LES PETITS LUTINS DE FRANCOIS HANIN	164,00	164,00	147,00
SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE	164,00	164,00	147,00
Divers	451,00		441,00
<b>SOUS-TOTAL ASSOCIATIONS</b>	<b>195 313,60</b>	<b>192 940,60</b>	<b>168 328,20</b>
Subvention (MPT) fonctionnement	28 370,00	28 370,00	25 533,00
Subvention MPT - CAF temps libre	18 200,00	18 200,00	18 200,00
Subvention loyer (Maison Pour Tous)	27 000,00	26 937,91	27 000,00
2012 : Subv. bibliothèque (livres= 4000 + fournitures=1000 + part.5 h laurence 2014 : livres = 4000 €	11 000,00	11 000,00	9 900,00
Conseil Municipal Jeunes - sur justificatifs	2 000,00		1 800,00
<b>SOUS-TOTAL MPT</b>	<b>86 570,00</b>	<b>84 507,91</b>	<b>82 433,00</b>
Réseau Normand 2016 (moins le FONJEP)	38 541,80	38 541,80	29 517,00
Réseau Normand 2016	122 393,76	122 393,76	125 836,00
<b>SOUS-TOTAL MPT</b>	<b>160 935,56</b>	<b>160 935,56</b>	<b>155 353,00</b>
<b>TOTAL MAISON POUR TOUS</b>	<b>247 505,56</b>	<b>245 443,47</b>	<b>237 786,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>442 819,16</b>	<b>438 384,07</b>	<b>406 114,20</b>



Le Conseil municipal,

A la majorité (20 pour, 2 abstentions – Mme CADINOT (pouvoir donné à Mme LEROY) et Mme ROUX en raison de leurs fonctions dans l'une des associations concernées, 5 contre : MM. CARON, MALANDAIN (pouvoir donné à M. LECLERCQ), LECLERCQ, M. LEBOUVIER (pouvoir donné à Mme REBEUF), Mme REBEUF),

ADOPTE les subventions proposées ci-dessus.

2) Vote du budget primitif 2016

Monsieur le Maire présente les investissements proposés :

	<b>PROPOSITIONS 2016</b>	<b>CHOIX 2016</b>
<b>Vie associative, sportive et culturelle</b>	<b>60 700</b>	<b>22 000</b>
<u>SRAC</u>		
* Etude terrain synthétique - suite	6 500	
* Changement des fenêtres du club house	1 000	1 000
<u>Salle omnisports:</u>		
* Eclairage	10 000	
<u>SiRoCo:</u>		
Divers équipements	10 000	10 000
<u>M.P.T.:</u>		
*remplacement des fenêtres du Dojo	11 000	11 000
*création de toilettes handicapés	15 600	
*Eclairage salle du 3ème âge	3 600	
*Création d'une réserve (fin) - achat d'étagères	3 000	
<b>Espaces et bâtiments communaux</b>	<b>2 171 815</b>	<b>59 800</b>
<b>bâtiments communaux</b>	<b>1 533 600</b>	<b>9 000</b>
Sanitaires Temple	9 000	
Travaux de remise en état du grand orgue	15 600	
Ascenseurs batiments centraux	1 500 000	
Etudes	5 000	5 000
Frais géomètre	4 000	4 000
<b>voirie - éclairage</b>	<b>638 215</b>	<b>50 800</b>
Rénovation trottoirs Hauts Saint michel	20 000	10 000
Mise en place de feux tricolores sortie stade	27 500	
Signalétique centre bourg	2 000	2 000
<u>Cimetière</u>		
*panonceaux allées	4 500	
*Réalisation de 2 allées en béton désactivé	35 000	
*réalisation de 2 allées en enrobé	16 500	

* Réalisation d'un colombarium	10 000	
*Réalisation d'un ossuaire	3 300	
*Reprise de concessions	10 000	
Trottoirs rue J Lemercier (PPMR)	7 500	7 500
Parkings des écuries	90 000	
Reprise allée des pinsons	9 000	9 000
Cheminement route du Hameau d'Enfer	15 000	
Aménagement avenue Gal De Gaulle	260 000	
<u>Eclairage public:</u>		
*Avenue Gal De Gaulle	70 000	
*Mise en place d'un variateur armoire n°4	6 231	6 300
*Mise en place d'un variateur armoire n°5	4 626	
*Mise en place d'un variateur armoire n°14	4 292	
*Mise en place d'un variateur armoire n°15	5 808	
*Mise en place d'un variateur armoire n°17	5 958	
Trottoir route d'Amontot	25 000	16 000
Parking Briqueterie	6 000	
<b>Developpement urbain et durable</b>	<b>21 000</b>	<b>0</b>
Acquisition de mobilier urbain	10 000	2 000
Acquisition matériel réserve communale	2 000	2 000
Acquisitions jeux enfants	5 000	
Acquisition terrains	4 000	
<b>Vie scolaire et périscolaire</b>	<b>23 000</b>	<b>23 000</b>
travaux d'aménagement et mobilier	23 000	23 000
<b>Attractivité et rayonnement</b>	<b>6 700</b>	<b>2 000</b>
Illuminations de Noël	5 000	2 000
Acquisition d'1 stand	1 700	
<b>Mairie</b>	<b>88 500</b>	<b>23 000</b>
<b>Services Administratifs + Frais divers</b>	<b>29 700</b>	<b>3 000</b>
Equipement informatique	3 000	3 000
<b>Police municipale</b>		
Vidéosurveillance - Modernisation du système	7 000	
Equipement	5 200	
Acquisition d'un véhicule	14 500	
<b>Engagements contractuels</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
Chauffage bâtiment des communaux P3	10 000	10 000
<b>Services techniques</b>	<b>48 800</b>	<b>10 000</b>
Acquisition de véhicules	16 200	
Acquisition d'une desherbeuse à rotor	4 600	
Acquisition d'un chariot élévateur	18 000	
Outillage/petit équipement (ligne budgétaire)	10 000	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 371 715</b>	<b>129 800</b>

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un projet de budget primitif 2016 équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à 3 596 001,15 € et en section d'investissement à 3 382 596,28 €, tenant compte des coûts de fonctionnement estimés et du choix des investissements.

Le conseil municipal,

A la majorité (21 pour, 6 contre - MM. CARON, MALANDAIN (pouvoir donné à M. LECLERCQ), LECLERCQ, M. LEBOUVIER (pouvoir donné à Mme REBEUF), Mmes ROUX, REBEUF),

ADOpte le budget primitif 2016 de la Ville ainsi présenté.

Délibération n°20/2016 : VOTE DU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE MUNICIPALE DE TRANSPORT
--

Monsieur le Maire propose au conseil d'adopter le budget annexe de la Ville concernant le fonctionnement du petit train.

Ce budget est équilibré en dépenses et recettes à 12 237,49 €.

Le conseil municipal,

A la majorité (21 pour, 6 contre - MM. CARON, MALANDAIN (pouvoir donné à M. LECLERCQ), LECLERCQ, M. LEBOUVIER (pouvoir donné à Mme REBEUF), Mmes ROUX, REBEUF),

ADOpte le budget primitif 2016 de la Régie de transport ainsi présenté.

*La séance a été levée à 22h48.*

La secrétaire de séance,  
Madame Valérie COUTANCE